

RTS (23.11.2022)

Les employés des institutions sociales neuchâtelaises veulent une revalorisation de leurs conditions



Mobilisation des employés des institutions sociales pour leurs conditions de travail /
Le Journal horaire / 25 sec. / hier à 17:02

Les employés des institutions sociales neuchâtelaises veulent une revalorisation de leurs conditions et davantage de moyens. Une pétition a été signée par 75% du personnel, qui pourrait débrayer si la discussion avec l'Etat n'aboutit pas.

"Les conditions se dégradent et l'épuisement est global. La profession n'est plus attractive par manque de personnel qualifié qu'on ne trouve plus pour faire des remplacements", a expliqué mardi une éducatrice sociale. "On n'a plus les moyens d'exercer notre métier correctement."

Le Conseil d'Etat demande aux institutions de respecter la CCT et a des exigences en terme de cahiers des charges, mais ne veut pas leur donner les moyens nécessaires pour le faire. "C'est choquant, la branche est sous pression", a déclaré Claude Brosy, secrétaire syndical du SSP.

Près de 1300 paraphes

La pétition, lancée le 20 septembre à la suite de la lettre du Conseil d'Etat qui a décidé de laisser la même enveloppe budgétaire, a recueilli 1284 signatures, soit 75% du personnel de la branche. Les paraphes devraient se monter à 1400 le 30

novembre lors de la rencontre avec les autorités politiques et de la remise de la pétition.

Un grand rassemblement sous le thème du parapluie - car le social est souvent le dernier rempart pour protéger les démunis - est prévu ce jour-là dans la cour du Château de Neuchâtel. Le personnel manifestera sur son temps de repos. A ce stade-là, un débrayage n'est pas prévu. "On espère trouver un terrain d'entente avec le Conseil d'Etat", a ajouté Claude Brosy.

Si le personnel n'obtient pas de garanties ou d'ouvertures concrètes à ses revendications, à l'issue de la séance du 30 novembre, une mobilisation pourrait être organisée le 6 décembre à midi, juste avant le vote du Grand Conseil sur le budget. "Un débrayage pourrait être décidé par le personnel", a ajouté Claude Brosy.

"Une première"

"Une telle mobilisation dans le social du canton est une première. On est des bisounours en général", a expliqué Sylvie Fontana, co-présidente de l'Association neuchâteloise des travailleurs en éducation sociale (ANTES). Si pendant de nombreuses années, le personnel a admis et accepté que les efforts étaient nécessaires, il arrive "aujourd'hui à saturation", a-t-elle ajouté.



La pétition demande de donner aux institutions les moyens financiers permettant d'appliquer la CCT-ES. Elle veut aussi que les salaires des employés, actuellement inférieurs d'environ 10-15% à ceux des fonctionnaires de l'Etat, soient revalorisés. Surtout que dans la branche, l'horaire hebdomadaire est plus élevé, de 43 à 47 heures selon les fonctions.

Actuellement, malgré l'augmentation du coût de la vie et des primes d'assurance maladie, aucune revalorisation du salaire n'est prévue pour la plupart des collaborateurs de la branche.

ats/vajo

RTN (22.11.2022)

Les employés du secteur social sont épuisés

Plus de 1'280 collaborateurs neuchâtelois ont signé une pétition qui demande une revalorisation de leur salaire. Ils appellent aussi l'État à débloquer davantage de moyens pour assurer leurs missions



Le personnel neuchâtelois du secteur social est au bout du rouleau. Plus de 1'280 employés, parmi lesquels de nombreux éducateurs, ont signé une pétition qui sera remise aux autorités cantonales fin novembre. Cela représente les trois quarts des effectifs de la branche.

Les signataires demandent une revalorisation de leur salaire. Ils appellent aussi l'État à débloquer des moyens suffisants afin que les institutions puissent assurer leurs missions.

« Le personnel doit faire l'impossible sans structures ou moyens adéquats » : voilà le cri du cœur lancé mardi après-midi par une jeune éducatrice sociale, Roxane Jean-Mairet. Elle a dépeint des employés épuisés, en sous-effectif, plus à même de prendre en charge de manière optimale les bénéficiaires des institutions. Roxane Jean-Mairet :

Pour les pétitionnaires, les moyens octroyés par l'État ne permettent plus non plus de respecter la Convention collective de travail du secteur des établissements spécialisés. Sylvie Fontana, coprésidente de l'Association neuchâteloise des travailleurs en éducation sociale prend l'exemple des échelons salariaux, pas toujours adaptés ou des budgets pas toujours alloués pour des formations ou des perfectionnements. Elle dénonce également la retenue salariale de 7,5 % faite sur les employés au bénéfice d'un diplôme ES (École spécialisée) face aux diplômés HES (Haute école spécialisée) « alors que le cahier des charges est pratiquement le même », selon Sylvie Fontana.

Le personnel de ces institutions arrive à saturation, selon Sylvie Fontana. La réforme entamée par l'État, qui vise à supprimer des places en institutions pour favoriser un maintien à domicile, ainsi que le développement de familles d'accueil joue un rôle clé dans la dégradation des conditions de travail pour Roxane Jean-Mairet.

Face à cette situation, les auteurs de la pétition demandent notamment une revalorisation des salaires, qu'ils décrivent comme inférieurs de 15% par rapport à ceux de la fonction publique, alors même que leurs semaines se composent de 45 à 47 heures de travail.

Pour l'heure, le Conseil d'État ne prévoit pas d'octroyer de moyens supplémentaires à ces institutions, selon la commission faïtière. Les discussions se poursuivent, avec ce coup de pression mis sur les autorités. Au 30 novembre, les pétitionnaires pensent réussir à mettre 1'400 signatures sur la table des négociations. Et si les discussions avec le Conseil d'État ne donnent pas satisfaction aux employés du social, un débrayage est envisagé le 6 décembre. /sbe

POLITIQUE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX NEUCHÂTELOIS MONTENT AUX BARRICADES

Ce n'est pas dans son ADN. Mais face au manque de soutien du Conseil d'Etat neuchâtelois, le personnel du secteur social se rebiffe. Les trois quarts ont déjà signé une pétition. **P2**



Le canton de Neuchâtel a mal à son secteur social

Cette mobilisation des travailleuses et travailleurs sociaux neuchâtelois est historique. L'Etat est prié de donner les moyens nécessaires pour financer les prestations.

PAR FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH



Michel Fortin, Claude Brosy, Roxanne Jean-Mairet et Sylvie Fontana, de gauche à droite, en conférence de presse à l'hôtel des associations, à Neuchâtel. David Marchon

Une fois n'est pas coutume, le personnel du secteur social neuchâtelois, pour l'essentiel des éducateurs et maîtres socioprofessionnels, monte aux barricades. Une semaine avant une rencontre avec le Conseil d'Etat et la remise d'une pétition, leurs représentants ont fait monter la pression lors d'une conférence de presse, hier à Neuchâtel.

Une telle mobilisation est semble-t-il une première dans le canton. «On est des bisounours. Notre corporation n'a pas l'habitude de revendiquer. Quand on travaille avec des gens en situation précaire, on se dit toujours qu'il y en a qui vont plus mal que nous», a expliqué Sylvie Fontana, coprésidente de l'Association neuchâteloise des travailleurs en éducation sociale.

«Il y avait eu une initiative en vue d'une pétition il y a une quinzaine d'années», s'est souvenu Michel Fortin, président de l'Association neuchâteloise des cadres d'institutions spécialisées.

«L'Etat voulait fusionner la convention collective de travail (CCT) du secteur avec celle de la santé. Le soufflé est vite retombé après concertation avec le Conseil d'Etat.»

«Nous arrivons à saturation»

Pour limiter les dépenses dans le social, « nous faisons des efforts depuis pratiquement une décennie. Mais aujourd'hui, ça suffit. Nous n'avons plus les moyens d'exercer notre métier auprès des plus démunis et de remplir le mandat que l'Etat nous a confié », a relevé Michel Fortin. Le personnel demande les moyens financiers pour appliquer la CCT qui régit les établissements spécialisés (CCT-ES). Et une revalorisation des salaires, qui sont 10 à 15% inférieurs à ceux des collaborateurs de l'Etat alors que le temps de travail est plus élevé. « Nous arrivons à saturation », a souligné Sylvie Fontana.

Roxanne Jean-Mairet, une jeune éducatrice qui travaille avec des adolescents, a enfoncé le clou. Elle a évoqué « un grand sentiment d'impuissance » face à des moyens qui ne sont plus adaptés aux besoins.

L'ombre du « burn-out »

« Nos conditions de travail se dégradent. Nous accumulons les heures et faisons face à des violences de plus en plus graves. » Tout cela, pour « une reconnaissance salariale presque nulle ». Les perspectives ne sont d'ailleurs pas réjouissantes. « Un éducateur sur deux risque de vivre un burn-out dans sa carrière », selon Roxanne Jean-Mairet.

Ce qui a déclenché la mobilisation, ce sont les subventions étatiques prévues pour 2023. En juin dernier, la commission faïtière de la CCT-ES a été informée que les institutions devraient se contenter de la même enveloppe budgétaire. « Ceci alors que tous les coûts augmentent », a déclaré Claude Brosy, du Syndicat des services publics. Devant « l'impuissance » des employeurs à obtenir davantage, le personnel s'est mobilisé en lançant une pétition.

Appelant à « une véritable reconnaissance des métiers du social », la pétition a déjà récolté 1284 signatures, soit 75% des 1800 collaborateurs du secteur, a précisé Claude Brosy. Le texte sera remis le 30 novembre prochain au château. En même temps que la commission faïtière rencontrera les conseillères d'Etat Florence Nater et Crystel Graf.

Ce jour-là, il n'est pas prévu de débrayage de la part du personnel. Mais, en cas de fin de non-recevoir du Conseil d'Etat, une telle action n'est pas exclue lorsque le Grand Conseil traitera du budget, le 6 décembre.

Surcoût de 1,5 million

Sollicité pour une réaction, le Conseil d'Etat a répondu par la voix de Florence Nater. « Le personnel du secteur social se mobilise pour faire reconnaître des professions essentielles au bon fonctionnement de notre société, et c'est tout à fait compréhensible. »

L'application de la nouvelle CCT-ES engendrera une charge supplémentaire de 1,5 million de francs par an, précise la ministre de la cohésion sociale. « Avec les institutions concernées, nous nous mettrons autour de la table pour en parler. »

Conférence de presse du mardi 22 novembre à 14h

à l'Hotel des associations, salle jaune, Rue Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel

Le personnel du secteur social se mobilise et a lancé une pétition « Pour une véritable reconnaissance des métiers du social »

Les établissements spécialisés du canton de Neuchâtel accueillent des mineurs et des adultes ayant besoin d'un accompagnement éducatif ou social, qu'il soit temporaire ou de longue durée. Cela concerne des populations en situation de précarité, de rupture sociale ou familiale, de vulnérabilité psychique, de handicap. Ces accompagnements sont résidentiels ou ambulatoires.

Ces missions d'accompagnement sont effectuées par délégation des autorités du canton, qui ont l'obligation de mettre en place les dispositifs permettant d'y répondre ou de confier ces missions à des entités privées, comme c'est le cas dans le canton, et de fournir les financements nécessaires à leur mise en œuvre.

Depuis les années 1990, le personnel qui travaille dans ces établissements, tous métiers confondus, bénéficie d'une convention collective. Les parties signataires de la convention collective des établissements spécialisés sont 2 associations et 3 syndicats côté employés et une association côté employeurs.

Au fil des ans, les adaptations de la CCT-ES ont presque toujours fait des liens avec l'Etat, en reprenant des dispositions appliquées au personnel de la fonction publique, comme l'IPC ou les congés parentaux, les promotions internes ou l'allocation complémentaire pour les enfants.

Dans cette ligne, les partenaires ont accepté en 2008 l'introduction d'une grille salariale nouvelle dont les mécanismes ressemblent à celle de l'Etat. Le niveau global de cette grille salariale est néanmoins plus bas de 10 à 15% par rapport à celle de l'Etat (quelles que soient les professions considérées) et comporte 36 échelons plutôt que 24, avec ainsi une marge de progression annuelle bien plus basse. Le salaire de carrière est par conséquent également bien plus bas et évidemment les cotisations sociales pour la retraite qui découlent immédiatement du niveau salarial. Par ailleurs, le personnel d'accompagnement socio-éducatif (éducateurs/trices, maîtres-se-s socio-professionnel-le-s, intervenant-e-s ambulatoires) a un horaire hebdomadaire plus élevé : de 43 à 47 heures selon les fonctions. Ceci malgré des promesses et des engagements donnés par différents Conseils d'Etat successifs, et ce depuis le milieu des années 2000 (seule deux étapes sur 4 prévues ont été données, à savoir le passage de 47h à 45h pour le personnel éducatif en hébergement).

Jusqu'en 2015, le Conseil d'Etat s'engageait également à reconnaître les effets financiers de notre convention collective, avec la signature d'un arrêté. Cette pratique a été stoppée depuis 2016, l'Etat se désengageant ainsi symboliquement de façon importante. Les relations entre les partenaires de la convention et le Conseil d'Etat ont été mises à mal petit à petit depuis plusieurs années au fur et à mesure d'un cadre financier qui est devenu de

plus en plus serré et qui a contraint les établissements spécialisés et les employés à fournir des efforts collectifs et individuels importants pour préserver les missions. Cela s'est traduit par des budgets restrictifs, par exemple des coupes linéaires d'une année à l'autre sur le budget des établissements spécialisés ou un plafond d'augmentation limité à 0,5%, qui ne permettait pas à la fois de combler les nouveaux besoins et l'augmentation ordinaire de la masse salariale (IPC, échelon automatique). Ces restrictions ont contraint nos directions à faire des économies importantes et ces économies ont ainsi parfois rendu impossible l'application de certains éléments de notre convention tels que l'échelon automatique ou le droit à la formation continue et au perfectionnement.

Par ailleurs :

- Les établissements spécialisés dépendent de deux départements différents : le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) et le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) et sont répartis entre trois services (l'Office de l'enseignement spécialisé, le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse et le Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte).
- Deux systèmes différents co-existent pour le financement des missions qu'ils délèguent aux établissements spécialisés : les contrats de prestation et la garantie de déficit.

Ces deux éléments ne favorisent pas un traitement équitable entre les différentes institutions et donc leurs employé-e-s : en effet, les éléments financiers qui concernent les conditions de travail ne peuvent plus être pris en compte sur l'ensemble des établissements spécialisés ; cela permettrait pourtant une solidarité bienvenue entre ceux-ci pour que l'application de notre convention collective puisse se faire pour tous les employés, quel que soit leur lieu de travail et avec le même calendrier. Ce qui semble pourtant tout à fait logique lorsque l'on parle de convention collective. Un petit exemple pour bien comprendre cette notion : une année, une institution bénéficie d'une manne financière liée au départ en retraite de deux collaborateurs et est assez à l'aise pour donner l'échelon automatique. Une autre institution voit par contre sa masse salariale augmenter parce qu'elle a beaucoup de jeunes employés et est en difficulté pour donner l'échelon automatique.

Tout cela se traduit par des conditions de travail qui deviennent de plus en plus difficiles puisque les situations auxquelles nous sommes confrontés deviennent globalement plus complexes et que les besoins augmentent dans certains secteurs sans que leur financement ne soit pleinement accordé en plus des missions et besoins déjà existants.

Du côté des employés, nous avons clairement l'impression que le signal envoyé par le Conseil d'Etat est de faire plus avec moins. Si, pendant de nombreuses années, le personnel des établissements spécialisés a admis et accepté que nos efforts individuels et collectifs étaient nécessaires, nous arrivons aujourd'hui à saturation.

Sylvie Fontana, Co-présidente de l'ANTES

Association neuchâteloise des travailleur-euse-s en éducation sociale

Pour toute question : sylvie.fontana@ne.ch ou 079 373 85 80

22.11.2022 Deux articles publiés + Journal de Canal Alpha

<https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20221122-Les-employes-du-secteur-social-sont-epuises.html>

<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/le-canton-de-neuchatel-a-mal-a-son-secteur-social-1237917>

<https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/28340/le-secteur-social-adresse-une-petition-aux-institutions>

23.11.2022

<https://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/13566036-les-employes-des-institutions-sociales-neuchateloises-veulent-une-revalorisation-de-leurs-conditions.html>